

**ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association

**COMITE REGIONAL CVDL DE GYMNASTIQUE**

Pour l'exercice du 01 septembre 2017 au 31 août 2018.

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 14/09/2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	333 674
Total des ressources	579 760
<b>Résultat net comptable (Excédent)</b>	<b>16 199</b>

Fait à ORLEANS

Le 12/09/2018

B. ROUILLÉ

Expert-comptable

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 811	1 811		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	150 859	58 903	91 956	14 471
Autres immobilisations corporelles	31 963	23 866	8 097	11 172
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 084		2 084	2 084
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>186 717</b>	<b>84 580</b>	<b>102 136</b>	<b>27 728</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	15 827		15 827	666
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 818		150 818	150 592
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	63 241		63 241	118 562
Charges constatées d'avance	1 652		1 652	1 645
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>231 538</b>		<b>231 538</b>	<b>271 465</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>418 254</b>	<b>84 580</b>	<b>333 674</b>	<b>299 193</b>

## Bilan

	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	37 681	37 681
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	173 616	163 817
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>16 199</b>	<b>9 799</b>
Subventions d'investissement	45 367	15 917
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>272 864</b>	<b>227 214</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	31 000	31 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>31 000</b>	<b>31 000</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<b>Emprunts</b>		
<b>Découverts et concours bancaires</b>	<b>9 316</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 316	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	4 180	16 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 314	3 681
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	8 000	20 500
<b>DETTES</b>	<b>29 810</b>	<b>40 978</b>
Ecarts de conversion – Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>333 674</b>	<b>299 193</b>

## Compte de résultat

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois
Ventes de marchandises	732	732
Production vendue	579 028	538 335
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	155 142	162 418
Reprises et Transferts de charge		498
Cotisations		
Autres produits	214 780	165 649
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>949 681</b>	<b>867 631</b>
Achats de marchandises	323	318
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	385 947	353 988
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	164 025	144 744
Impôts et taxes	84 374	70 574
Salaires et Traitements	161 574	172 710
Charges sociales	65 895	69 135
Amortissements et provisions	24 722	17 181
Autres charges	50 745	42 189
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>937 604</b>	<b>870 838</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 077</b>	<b>-3 207</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	808	950
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>808</b>	<b>950</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>12 884</b>	<b>-2 257</b>
Produits exceptionnels	15 647	14 055
Charges exceptionnelles	12 332	2 000
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3 315</b>	<b>12 055</b>
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>16 199</b>	<b>9 799</b>

**COMITE REGIONAL DU CENTRE  
DE GYMNASTIQUE**

**1240 rue de la Bergeresse**

**45160 OLIVET**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018**

Mesdames, Messieurs

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Régional du Centre de Gymnastique relatifs à l'exercice clos le 31 aout 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation et d'investissement rattachées à l'exercice. Nous nous sommes également assurés de la correcte comptabilisation, tant en charges qu'en produits, des versements reçus des adhérents (cotisations et licences).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteauneuf sur Loire, le 24 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

EURL CASTELCOM

Dominique BILLEREAU

Associé Mandataire Social